

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-

Lors de sa séance ordinaire tenue le 2 avril 2019, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 919-19 concernant la numérotation des immeubles afin d'améliorer les services d'urgence (signalisation 911).

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Ce règlement entre en vigueur ce 4 avril 2019, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce quatrième jour d'avril deux mille dix-neuf.

Le directeur général,



Martin St-Gelais